



Janvier-février 2016

**NOTRE VOEU POUR LA NOUVELLE ANNÉE...
UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCA-
TION À BOBIGNY ET DANS LE 93 !**

Le printemps dernier a été marqué à Bobigny par une mobilisation importante d'enseignant-e-s et de parents d'élèves pour obtenir des moyens pour l'éducation. Cette mobilisation a été marquée par des actions fortes et prolongées sur trois établissements (lycée Louise Michel, collège République, collège Pierre Séward) et par des moments forts de coordination sur la ville, avec les écoles primaires et les parents d'élèves (manifestations du 21 mars et du 5 mai) Cette mobilisation importante a créé des liens entre les établissements, des habitudes d'AG de ville et des relations avec les parents d'élèves mobilisés, mais elle n'a pas débouché sur une victoire.

On a pu mesurer l'étendue des dégâts dès cette rentrée de septembre, où de nombreux dispositifs disparaissaient dans les établissements. Pour la section SUD Éducation de Bobigny, la réforme de l'éducation prioritaire a été un leurre, et ne s'est traduite par aucune mesure réelle pour l'éducation dans la ville : c'est ce que nous démontrons

avec des exemples du terrain, à Bobigny (p.2). Par ailleurs, la prise en charge des élèves à besoins particuliers est toujours aussi catastrophique : le RASED (réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté) de Bobigny est devenu l'ombre de ce qu'il devrait être (p.3). De plus après la réforme des rythmes et celle de l'éducation prioritaire, c'est la contre-réforme du collège qui est mise en oeuvre à marche forcée : les personnels de Bobigny, comme ailleurs, se mobilisent largement. Enfin, nous ne sommes pas aidés par nos supérieurs hiérarchiques, au contraire : le blocage du collège Jean-Pierre Timbaud, montre que les dysfonctionnements hiérarchiques atteignent parfois des sommets.

Enfin, les DHG arrivent et les premiers échos sont très inquiétants... En cette nouvelle année, notre voeu est donc limpide: que les enfants de Bobigny, comme ailleurs en Seine-Saint-Denis, bénéficient d'un vrai plan d'urgence pour l'éducation !

Une difficulté rencontrée sur votre lieu de travail ? Besoin du soutien d'une organisation syndicale pour vos luttes ? Contactez la section locale de SUD Education !

Pour contacter la section SUD Bobigny :
Maxime Donati (0661687045)

Sommaire :

- p.2 : la réforme de l'éducation prioritaire à Bobigny : un état des lieux édifiant
- p.4 : RASED, le démantèlement continue
- p.6 : Réforme du collège
- p.8 : blocage au collège Jean-Pierre Timbaud

LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SUR BOBIGNY UN ÉTAT DES LIEUX ÉDIFIANT

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de « corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. »

Au delà des bons mots de notre ministère de l'éducation nationale, nous réalisons à Bobigny les différences de traitement sur notre territoire et au sein même de notre département.

A l'issu du Rapport « PISA 2012 » où la constatation d'une école à plusieurs vitesses a clairement vu le jour, le ministère de l'éducation Nationale a décidé de créer à grands coups de battage médiatique les REP+, fer de lance de l'éducation prioritaire.

La preuve par une petite étude de SUD Éducation Bobigny sur les mesures clés de la refondation dans l'éducation prioritaire

Dans le premier degré

Actuellement sur Bobigny, La scolarisation des moins de trois ans, est présentée comme « un puissant levier pour la réussite des élèves issus des milieux les moins favorisés ». Mais à Bobigny, la mairie a refusé l'ouverture de la classe, et le "REP +" n'a pas eu de classe maternelle pour les enfants de 2 à 3 ans... Si l'éducation est nationale, ce n'est pas aux maires de décider des ouvertures de classes.

La deuxième mesure de l'éducation prioritaire est l'affectation d'un-e **maître-sse supplémentaire** dans chaque école. Mais c'est réservé à certaines écoles du REP +, les maîtres doivent se partager plusieurs écoles, et tout le reste des écoles de Bobigny n'ont rien...

La mesure 7, « **du temps pour travailler ensemble** », pour permettre aux équipes de se former, de travailler ensemble et de suivre les élèves : les 9 jours par an limités à 6 jours finalement pour certains collègues uniquement ! Aux équipes de décider qui aura le droit de partir en formation, car le nombre de brigades REP+ est largement insuffisant. Nombreux-se-s sont ceux et celles qui ne bénéficient pas de ces heures.

La mesure 8, autrement appelé « **grand plan de formation et tutorat** », est aux abonnés absent à Bobigny. Si les collègues sont témoins de ce type de mesures, merci d'en avvertir votre syndicat !

La mesure 9, « **revalorisation de nos emplois** » : même si les primes REP et REP+ ont eu du mal à être versées, elle le sont maintenant pour la plupart des collègues. (Avec 3 mois de retard...)

La mesure 12 appelle à un **meilleur accueil des parents** pour mieux les associer à la vie de l'école. Nous sommes bien sur en accord avec ces valeurs, mais un meilleur accueil des parents suppose que les équipes enseignantes et les directeurs d'école aient le temps de recevoir, d'accueillir, les locaux pour le faire, et ne passent pas leur temps à répartir des élèves dans les classes comme ils le font à chaque absence non remplacée.

Ce n'est là qu'un échantillonnage des mesures qui devaient être en place dès la rentrée, et l'on voit bien que les moyens ne sont pas à la mesure des attentes...



Dans le second degré

Sur le secondaire regardons ce qui se passe sur le collège République, seul collège REP + de Bobigny alors que la ville devrait en compter 4 en prenant en compte l'indice social des élèves.

La mesure 3 acte le bénéfice **pour les élèves de 6ème d'aide aux devoirs**, d'un soutien méthodologique ou d'un tutorat pendant les temps laissés libres entre les heures de cours en étant accueillis dans l'établissement jusqu'à 16h30. Cela n'est absolument pas mis en place au collège République de Bobigny faute de moyens.

La mesure 4 prévoit l'extension du dispositif **D'Col** (dispositif numérique d'accompagnement individualisé) dans tous les collèges de l'éducation prioritaire. Au vu de nombreux dysfonctionnements de ce dispositif la cheffe d'établissement du collège République a décidé d'abandonner cet outil l'année dernière. D'autre part, la section SUD Éducation République était intervenue en conseil d'administration pour dénoncer syndicalement ce dispositif.

La mesure 5 donne naissance à un nouvel objectif : **développer l'ambition et la curiosité des élèves** pour les aider à construire leur parcours en actant la création de plusieurs dispositifs qui permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire. Dans les faits, le collège a perdu plus de vingt heures en tant que préfiguration l'an dernier et plus de cinquante heures cette année. C'est donc de nombreux dispositifs qui ont été annulés.

La mesure 6 propose le développement d'**internats de proximité** pour les collégiens prévus par les investissements d'avenir pour les jeunes issus de milieux modestes qui peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir.

La mesure 7 prévoit du **temps qui sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves** dans les réseaux les plus difficiles : au collège : une heure et demie par semaine. C'est en fait une pondération qui est appliquée et qui n'est pas la même suivant les collèges ce qui ne simplifie pas la mise en œuvre. De plus ce temps qui devrait être une décharge horaire est en heure supplémentaire pour la quasi totalité des collèges.

La Mesure 8 prévoit un **grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire** (Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles, des experts de terrain pour accompagner les équipes . un tutorat pour les nouveaux enseignants). Les formations ont été réduites aux personnels et des formations formatage sur la réforme du collège obligatoire sont mises en place. Le tutorat pour les nouveaux-elles enseignant-e-s n'a pas été mis en place. Par contre, un expert de terrain s'est vu décharger pour un mi-temps pour expliquer ce qu'il faut faire et plutôt ce que l'administration dit de faire. Il n'y a aucune priorité donnée au REP+ sur l'acceptation des stages pour les personnels.

La mesure 9 met en avant **des incitations fortes pour stabiliser les équipes** :

- Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement : doublement de la prime. La prime

ZEP a été effectivement doublée passant de 1156 euros à 2312 euros soit 1156 euros de plus mais les enseignants voient en contrepartie leur indemnité de 644 euros par an supprimée. Ce qui fait en réalité une augmentation total de moins de 43 euros par mois.

- Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière. Ni les chefs de établissements, ni la Direction Académique n'ont pu nous répondre sur la mise en place de cette valorisation.

- Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif : au vu des modifications des critères de mutation et de la pénurie d'enseignant-e-s émanant de l'académie de Créteil, le collège République est demandé par les enseignants non pas pour y enseigner mais pour mieux en repartir.

La mesure 10 fait émerger l'idée de **projets de réseau pérennes** construits sur la base des meilleures pratiques et garantit que les moyens alloués sur cette base le seront pour une durée de 4 ans. Mais quels moyens sont alloués ? Les 50 heures de moins ?

La mesure 11 prévoit l'émergence d'un **fonds académique pour financer des actions** pédagogiques et l'animation des réseaux afin d'engager des actions innovantes au service des élèves. Mais là encore, ce fond académique n'est pas mis en place dans l'académie de Créteil.

La mesure 13 qui prévoit le **recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité** supplémentaires pour améliorer le climat scolaire. Il n'y a pas eu de recrutement d'assistants de prévention et de sécurité supplémentaires. Toutefois il paraît évident que ce n'est pas ce dont ont besoin les établissements de Seine Saint Denis. Nous avons besoin de personnel vie scolaire.

La mesure 14 prévoit **un infirmier scolaire supplémentaire** dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles. Il n'y a pas eu d'infirmier supplémentaire pour les écoles. L'assistant social ne peut pas se doubler et donc ne peut s'occuper du réseau d'école lié au collège comme le prévoit la réforme.

Souvenons nous du discours du président de la République le 08 février 2008 : « Nous aurons réussi le jour où il y aura plus de diversité à Henri IV, mais aussi des classes d'élites dans le collège République à Bobigny, le jour où des établissements privés prestigieux s'implanteront dans les quartiers en difficulté. »

Alors que le collège République de Bobigny a perdu depuis 2009 plus de 200 heures hebdomadaires, comment peut-il y avoir ce fossé abyssal entre les discours et les actes. Que se soit à Bobigny ou dans le département de la Seine Saint Denis un plan d'urgence est nécessaire. Les conclusions du défenseur des droits sur la Ville de Saint-Denis en est l'exemple.

RASED

A Bobigny, la casse de l'éducation spécialisée continue !

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Bobigny est un dispositif piloté par les Inspecteurs de l'Education Nationale des deux circonscription de la commune (Bobigny 1 et Bobigny 5). Le RASED intervient à la demande et en concertation avec les équipes enseignantes et les directions d'écoles. Alors que l'ensemble des écoles de la ville est maintenant classé en REP et REP +, ce dispositif dédié à la prise en charge de la difficulté scolaire peine à remplir ses missions !

LES MISSIONS

Les psychologues scolaires. Des missions élargies.

Les psychologues scolaires interviennent auprès des familles et des enfants autour des difficultés scolaires et/ou personnelles. Ce travail s'inscrit dans la durée et prend différentes formes : observations, entretiens, bilans psycho-cognitifs, mises en lien avec des structures extérieures si besoin. Depuis la loi de 2005, l'accueil des enfants en situation de handicap est obligatoire. Les psychologues scolaires accompagnent les enfants et les familles lors des différentes étapes de la scolarisation. Ces situations demandent une disponibilité accrue des personnels. Ils et elles sont particulièrement sollicités dans les écoles maternelles. Les psychologues participent également aux décisions d'orientations de scolarité. Dans tous les cas, les situations demandent : du temps, du suivi, de l'écoute, de la concertation.

Les « maîtres G » ou ré-éducateurs(trices). Des demandes croissantes.

Les enseignant-e-s spécialisé-e-s option « G » ont un rôle auprès des élèves qui ont des difficultés à répondre aux attentes et aux contraintes de l'école. Ces difficultés se traduisent par des manifestations comportementales qui gênent l'adaptation scolaire et les apprentissages.

L'action des maître-sse-s est possible sous deux formes : la prévention et l'aide rééducative. Celle-ci propose d'aider les enfants à construire ou re-construire leurs compétences d'élèves.

L'aide peut être apportée dans un dispositif individuel ou au sein d'un groupe. Elle fait l'objet d'un protocole d'évaluation et se situe en lien avec les familles.

Dans le domaine de la prévention, l'aide consiste à permettre une meilleure adaptation aux exigences de l'école. Elle a lieu en Moyenne ou Grande Section de maternelle.

Les suivis sont inscrits dans la durée, et en liaison étroite avec les enseignants des classes. Le nombre de demandes

concernant des enfants « empêchés » d'apprendre est en nombre croissant.

Les « maîtres E » ou maîtres d'adaptation. Des missions à cibler.

Les enseignant-e-s spécialisés option « E » ont une mission de prévention et de repérage par l'évaluation et l'analyse des difficultés puis par l'élaboration de réponses pédagogiques, en concertation avec les enseignant-e-s. Ils et elles ont également une action de remédiation, en apportant une aide adaptée aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, toujours en lien avec les objectifs travaillés en classe. Ce travail est axé sur le champ disciplinaire (avec une priorité à la maîtrise de la langue orale et écrite), le rapport à l'erreur, l'estime de soi et la conscience de l'apprentissage. Il peut avoir lieu en co-intervention en classe ou en regroupement d'adaptation (jusqu'à 6 élèves).

Les suivis s'inscrivent dans le temps et sont régulièrement évalués avec les maître-sse-s concernés. Les interventions en cycle 2 sont privilégiées, bien que des besoins importants existent à tous les niveaux de classe.

HISTORIQUE DES MOYENS A BOBIGNY. ETAT DES LIEUX

Le nombre de psy scolaires reste inchangé : 5 postes.

Malgré le classement de l'ensemble des écoles en REP et REP +, et l'ouverture de 2 écoles récemment (école primaire Valbon et école élémentaire Delaune 2), il n'y a pas de moyens supplémentaires.

Les secteurs peuvent être très vastes : jusqu'à 7 écoles, et dépasser 1600 élèves.

Les psychologues scolaires sont contraints de prioriser leurs interventions en traitant les situations urgentes. Ils sont tenus de répondre au calendrier institutionnel pour constituer les dossiers d'orientations. En raison du grand nombre d'écoles, le nombre d'enseignant-e-s-interlocuteurs-trices est multiplié, ce qui déploie les temps de concertations. Le travail déjà engagé auprès des enfants et des familles nécessite un suivi régulier et conséquent. Le manque de temps rend plus difficile la prise en charge, chaque année, de nouvelles situations. La diversité des missions a pour conséquence la priorisation et la mise en attente de certaines situations.

Nous demandons la création d'au moins un 6ème poste et le ré-équilibre des secteurs de la commune.

Cette année, seulement 2 postes « G » sur 3 sont pourvus.

3 postes pour 28 écoles, c'était déjà très insuffisant. Face à ce peu de moyens, les Inspecteurs de l'Education Nationale ont fait le choix de favoriser l'action préventive. Les 2 maître-se-s « G » interviennent dans les écoles maternelles, dans les classes de Moyennes Sections. Ce travail avait été mis de côté ces dernières années. Il est tout à fait appréciable qu'il soit mené à nouveau. La prise en charge de la difficulté, en amont, est constructive et indispensable. Cependant les prises en charge rééducatives n'ont plus lieu. Cela signifie que les rééducations en cours ou prévues ont été abandonnées. Cela signifie que certaines situations ne sont pas traitées. D'autres le sont, de manière inadaptée : des prises en charge « E » sont faites, à défaut d'aide « G ».

Nous demandons la création du nombre nécessaire de postes pour répondre aux besoins.

Le nombre de maîtres E a littéralement fondu.

Il y a eu jusqu'à 14 postes pourvus qui couvraient les besoins de la Grande Section de maternelle au CM2. Cette année, 5,5 postes sur 7 sont pourvus. Plutôt que disperser ce peu de moyens, les Inspecteurs de la circonscription ont choisi d'attribuer 2 ou 3 écoles élémentaires à chaque enseignant-e spécialisé-e. Les priorités d'intervention données en début d'année sont autour des élèves en difficulté d'apprentissage au cycle 2 et les élèves non-lecteurs-trices au cycle 3.

Les secteurs ainsi ciblés permettent des prises en charge adaptées et régulières.

Néanmoins ce choix entraîne plusieurs conséquences :

- tous les besoins au cycle 3 ne sont pas pris en compte,
- pour l'instant, les Grandes Sections de maternelle ne sont plus concernées par l'aide E, alors que les besoins en maîtrise de la langue orale sont très importants.
- 5 écoles de Bobigny ne bénéficient plus d'un travail direct en adaptation.

Ces 5 écoles (écoles Victor Hugo, Georges Valbon, Delaune 1, Delaune 2 et Paul Langevin) doivent faire appel au pôle ressource de la circonscription en cas de besoin.

Nous demandons la restitution d'un nombre de postes suffisants pour couvrir les besoins.

LE PÔLE RESSOURCE . UNE RÉPONSE ? DE NOUVELLES QUESTIONS...

Le pôle ressource de circonscription est un nouveau dispositif regroupant les membres du RASED, les conseiller-e-s pédagogiques, le formateur Tice, l'enseignante référente pour la scolarisation des élèves handicapés, la conseillère à la scolarisation ainsi que les personnels de santé. Il peut être mobilisé, en équipes restreintes, par demande auprès de la circonscription. Dans un premier temps, il servira à dresser un état des lieux, puis à définir des axes de travail prioritaires. Il intervient dans la gestion des situations urgentes ou complexes.

Il est à noter que la mission de « ressource » est inhérente aux fonctions des membres du RASED. Ils et elles accompagnent les enseignant-e-s dans le repérage, l'analyse, la réflexion autour de la difficulté scolaire et l'élaboration des réponses pédagogiques.

Mais, nous pensons que cela doit s'inscrire dans la durée, au plus près des élèves et des enseignants et en disposant des moyens nécessaires.

De nombreuses questions se posent alors :

- comment les écoles s'approprient-elles le pôle ressource ?
- comment les personnels concernés, avec des charges de travail déjà très importantes, peuvent-ils être disponibles ?
- comment peuvent-ils dépasser les stades du constat, du conseil ?
- comment peuvent-ils répondre aux demandes des enseignants ? sur quels temps institutionnels ?
- comment peuvent-ils aider les élèves ?

Il sera intéressant de dresser le bilan de ce dispositif en fin d'année scolaire.

Nous pensons que les interventions directes et continues des personnels R.A.S.E.D. sont indispensables dans toutes les écoles.

Le RASED de Bobigny en chiffres :

◆ **5 psychologues scolaires**

◆ **2 maîtres G**

◆ **5,5 maîtres E**

Tout ça pour 28 écoles : un scandale !

Nous demandons qu'à Bobigny, tous les élèves en difficulté:

- ◆ **bénéficient d'une aide adaptée,**
- ◆ **quelque soit leur niveau de classe,**
- ◆ **en temps voulu,**
- ◆ **pour la durée nécessaire,**
- ◆ **soient respectés dans leurs besoins particuliers.**

Pour une politique éducative au service des élèves à besoins particuliers, une seule revendication : un RASED complet (1 psy, 1 maître E et 1 maître G) par groupe scolaire !

SUD ÉDUCATION COMBAT LA RÉFORME DU COLLÈGE AU NOM DE L'ÉGALITÉ

Collège, lycées généraux, technologiques et professionnels - Réussir la grève du 26 janvier ! Un appel de la Fédération SUD éducation

Avec le premier degré et toute la fonction publique

Contre la « Réforme » du collège et ses inégalités, c'est maintenant ou jamais...

- si vous ne voulez pas :
- de la modulation des horaires disciplinaires et de la « marge d'autonomie »
- des EPI qui vont creuser les inégalités entre collèges et exploser notre temps de travail
- d'une AP inefficace au lycée, dupliquée au collège
- d'une réduction de l'offre de formation en LV2, langues anciennes, enseignements artistiques et scientifiques.

Hiérarchies intermédiaires, explosion du temps de travail : dangers pour toutes et tous !

- Avec la refonte des statuts de 2014 au-delà du conseil pédagogique, sont multiplié-e-s les référents-e- de cycles, de niveau, culturel-le-s etc. Autant de tentatives pour nous diviser et créer des relais rétribués à coût de primes (IMP).
- 5 à 8 jours de formation collègue, souvent hors temps de service : un plan inacceptable, possible demain pour tout le second degré si on laisse faire !

Réforme des lycées, faisons entendre notre « bilan »

Le ministère vient d'ouvrir le bilan de la réforme des lycées. Le 26 janvier, c'est aussi l'occasion de refuser le statu quo qui s'imposerait dans les 3 lycées si cette réforme du collège, inspirée des mêmes principes, s'appliquait en 2016.

- La globalisation des horaires et « l'autonomie », c'est la concurrence entre disciplines et établissements. La territorialisation avance, avec notamment la régionalisation de la carte des formations professionnelles et les projets contre les statuts des PLP.

- L'accompagnement faussement « personnalisé » est un contenu fourre-tout, déconnecté du groupe-classe, sans heures de concertation, qui ne permet pas l'aide aux élèves.

- Le CCF, au Lycée professionnel mais aussi en langues vivantes au Lycée général et technologique, alourdit la charge de travail des collègues et sape un peu plus le caractère national des baccalauréats.

Créations de postes, effectifs en collèges et lycées, c'est maintenant qu'il faut agir !

Des créations de postes loin du compte
- 2804 créations de postes annoncées dans le second degré, mais selon le ministère 2000 postes sont déjà nécessaires dès 2016 pour la réforme du collège.

- C'est très insuffisant pour le collège (moins d'un poste par établissement), mais cela veut aussi dire qu'il n'y aura rien pour les 3 lycées. Inacceptable compte tenu des conditions de travail des collègues et d'étude des élèves !

- Enfin, resurgit en collège l'attribution des moyens selon les « projets » d'EPI !

Rien sur les effectifs

- baisse des effectifs par classe et le rétablissement de dédoublements nationaux sont des conditions préalables pour faire progresser nos élèves et lutter contre la sélection par l'origine sociale.

- Pour SUD éducation, qui lance une campagne nationale sur la réduction des effectifs, il faut par nos mobilisations remettre cette question au centre de nos revendications pour changer l'école.

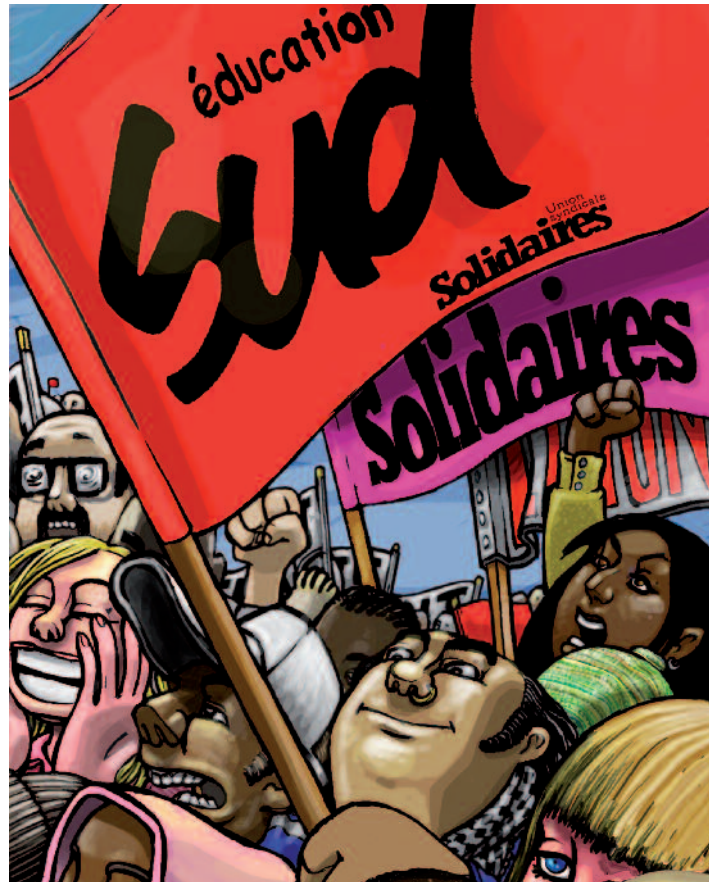
Réussir la grève du 26 janvier, un enjeu pour toutes et tous :

◆ **Montrons au gouvernement notre refus intact de la réforme du collège et du statu quo dans les 3 Lycées.**

◆ **Exigeons des DHG qui permettent d'enseigner et de baisser enfin les effectifs !**

◆ **Construisons d'ici le 26 janvier une grève massive, dans l'unité, par les AG, les tournées d'établissements...**

◆ **Mettons en débat les suites à donner pour gagner et notamment la généralisation et la reconduction de la grève.**



Réforme du collège : mobilisation au collège Jean-Pierre Timbaud

Lutte contre la réforme du collège : top départ

Dès les annonces ministérielles début 2015, l'équipe pédagogique du collège s'est inquiétée au sujet de cette réforme. En effet personne n'était dupe ; dans le cadre d'une politique d'austérité et d'un manque moyen croissant dans l'éducation, comment améliorer l'état du collège en France et surtout dans le 93 ? Tous persuadés de la nocivité de la réforme du collège pour les professeurs et les élèves, dès le printemps 2015, nous avons été nombreux en manifestation et en grève les journées du 9 mai et du 11 juin.

Vers une grève reconductible

En septembre, à la rentrée, la mobilisation a repris de plus belle. Nous fûmes très nombreux en grève le jeudi 17 septembre et dès le lendemain en Assemblée Générale, la grève fut reconduite. Cette journée nous a servi à informer les collègues des autres établissements et les parents, ainsi qu'à rédiger des tracts et des communiqués de presse. Durant cette journée, l'écho a été très positif et nous avons senti le soutien de tous les Balbyniens. Par cette journée, nous souhaitons montrer à tout le corps éducatif que nous étions prêts à rentrer dans un rapport de force durable et qu'à nos yeux le moyen le plus facile d'arriver au retrait de cette loi était la grève reconductible.

Et maintenant ????

En dépit de ces mobilisations pour certaines très réussies, nous ne sommes pas parvenus à obtenir gain de cause. Nous avons présenté les enjeux de la réforme lors d'une réunion des parents d'élèves et avec eux nous avons participé à la manifestation massive du samedi 10 octobre. En attendant un sursaut de mobilisation, nous utilisons la méthode du sapage. Nous refusons de participer à toute anticipation ou préparation de la réforme du collège, que ce soit dans le cadre des réunions dans notre établissement ou dans le cadre des formations imposées par notre hiérarchie. Depuis 9 mois, notre indignation et notre détermination n'ont pas flanché. Il a même été accentué par le mépris étatique entourant la réforme. De plus, nous appelons toutes les familles et collègues de Bobigny, de Seine-Saint-Denis et de France à nous rejoindre dans cette lutte.

COLLÈGE JEAN-PIERRE TIMBAUD :

LES RAISONS DE LA COLÈRE

Mardi 21 janvier, après 11 jours de blocage, les professeurs du collège Jean-Pierre Timbaud de Bobigny ont pu de nouveau accueillir leurs élèves. Histoire d'une lutte qui n'a encore pas dit son dernier mot

Au collège Timbaud, une nouvelle direction a pris ses fonctions depuis septembre 2014. Très vite, les enseignants ont rencontré des difficultés avec leur chef d'établissement : pressions sur les personnels précaires et titulaires, pressions anti-syndicales, difficultés à gérer des situations de crise, sanctions prises de manière disproportionnée.

Dès janvier 2015, l'équipe éducative a alerté l'Inspection Académique de ces dysfonctionnements graves et dangereux. Cette dernière a mis en place une procédure de médiation qui a échoué malgré les efforts de l'équipe enseignante.

A la rentrée 2015, la situation, loin de s'améliorer, s'est aggravée. Depuis le mois de novembre 2015, les incidents se sont multipliés, les enseignants ont de nouveau tiré la sonnette d'alarme. Devant le manque de réactions des autorités compétentes et, considérant ne plus pouvoir exercer leur mission, les enseignants ont décidé de se mettre en grève le mardi 5 janvier et de se rendre en délégation à la DSDEN. Dès le mercredi 6 janvier, les parents d'élèves se sont joints à leur mouvement en organisant le blocage du collège.

Reçus en délégation à la DSDEN, le vendredi 8 janvier 2016, la communauté éducative et les parents ont apporté des éléments et des rapports détaillés, nombreux et accablants justifiant la seule issue possible : les cours ne pourront reprendre que lorsque le Rectorat garantira le départ de la Principale du collège Jean-Pierre Timbaud.

Le mardi 12 janvier, les enseignants et les parents ont été reçus au Rectorat qui a diligenté une enquête administrative. Cette enquête a débuté l'après-midi même. Personnels, parents et enseignants ont été auditionnés. A ce moment-là seul l'audition de la Principale n'avait pas pu se faire car celle-ci était en arrêt.

La situation et les accusations étaient graves, il y avait suffisamment d'informations communiquées pour prendre en compte l'urgence de la situation. Les humiliations sont récurrentes, la dernière en date étant l'injonction pour les élèves « de se mettre à quatre pattes » pour ramasser les papiers jonchant le sol de la salle d'étude, les élèves n'ont eu d'autre choix que de s'exécuter. De leur côté, les professeurs subissaient des pressions en tout genre. Certains d'entre eux sont encore choqués

et révoltés d'avoir été récompensés d'une enveloppe financière en guise de « cadeau » en échange de leur « neutralité ». Nous considérons ainsi que la rectrice avait suffisamment d'éléments en sa possession pour prendre les engagements inhérents à sa position : protéger moralement et physiquement les élèves et la communauté éducative.

La volonté des enseignants était de reprendre les cours au plus vite, mais ils étaient dans l'incapacité de le faire car le Rectorat refusait de prendre en compte leur demande.

Le mardi 19 janvier, la Principale est auditionnée. Les enseignants et les parents n'ont pas plus d'informations concernant la suite. Le Rectorat ne daigne pas répondre pour recevoir une délégation. Le mercredi 20 janvier les parents font une marche jusqu'à l'inspection académique, les enseignants y participent également. Une délégation de parents d'élèves et de professeurs est alors reçue, M. Neuviel (DASEN adjoint) assure alors que la chef d'établissement ne reviendrait pas dans l'établissement durant le temps de l'enquête administrative. Cette garantie de leur part a permis aux enseignants de reprendre les cours dans un climat apaisé. Cependant, les professeurs réaffirment qu'ils seraient contraints de cesser immédiatement les cours dès lors que la principale du collège était amenée à revenir dans l'établissement.

Durant ces onze jours, l'Inspection académique et le Rectorat ont parfois froilé le mépris, à plusieurs reprises les enseignants n'ont pas été reçus. **Ces lenteurs administratives auraient-elles été les mêmes si les élèves étaient des fils et filles de médecins, d'avocats, de juristes ou de ministres ?** Ces parents toléreraient-ils que leurs enfants restent sous la responsabilité d'un Chef d'établissement qui leur ordonne « de se mettre à quatre pattes » pour ramasser des papiers? Toléreraient-ils également que le chef d'établissement enjoigne les élèves à quitter l'établissement alors qu'ils étaient censés rester au collège ? Le Rectorat de Créteil traiterai-il de la même façon un cas similaire dans un collège de centre ville du Raincy ? Le Rectorat de Paris traiterai-il de la même manière les élèves, les parents et les professeurs d'un collège du seizième arrondissement de Paris ? **Au jour où l'Éducation Nationale, par sa réforme du collège, clame vouloir combattre les inégalités sociales, dans les faits, elle est bien loin de se préoccuper du sort des enfants de Bobigny.**



Une difficulté rencontrée sur votre lieu de travail ? Besoin du soutien d'une organisation syndicale pour vos luttes ? Contactez la section locale de SUD Education !

Pour contacter la section SUD Bobigny : Maxime Donati (0661687045)